

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
* *****

DECRET N° 2000-134 DU 17 MARS 2000

Chargeant Monsieur Luc M.C. GNANCADJA
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat
et de l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur
Félix Essou DANSOU pour compter du 15 Mars 2000

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT ,
CHEF DU GOUVERNEMENT .

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation du 1^{er} avril 1990 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

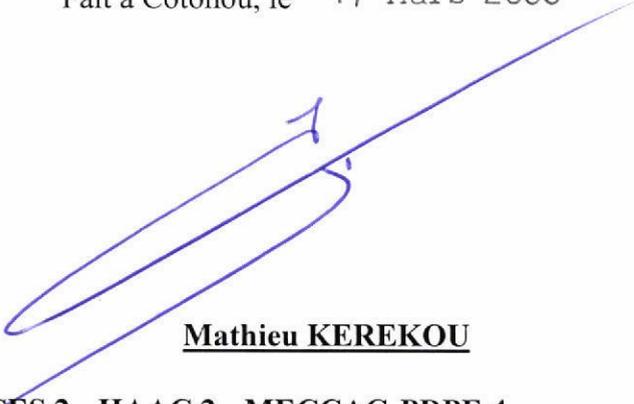
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 15 Mars 2000, Monsieur **Luc Marie-Constant GNANCADJA** , Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur **Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Mars 2000

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 4 - MMEH 4 - SGG - MSP 6 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JO. 1.-